

VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE

1

CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 25 MARS 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme SERRE, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. SIMONNET représenté par M. REVOLAT
M. CAU représenté par Mme DOUMECQ
M. GUIARD représenté par Mme MAIRE
M. PATRUX représenté par M. FILOCHE
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS
Mme ROY représentée par Mme DAUZIDOU

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme DESCHANP, M. LAPOUGE, M. MEGLIO, M. SERVIT

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 17 h 30.

Madame Marie-José DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

INSTALLE

- Madame Jackie DUVERGER dans les fonctions de Conseillère Municipale en remplacement de Madame Elisabeth FAUQUET-MOLL, démissionnaire.

NOMME

- Madame Jackie DUVERGER, Conseillère Municipale, comme membre des commissions municipales où siégeait Madame Elisabeth FAUQUET-MOLL, soit :

- Commission "Finances"
- Commission " Marché, commerce et artisanat "
- Commission "Travaux, Bâtiment et voirie "
- Commission "Environnement, Développement Durable et Estuaire"

DECIDE

2

- de désigner Madame Jackie DUVERGER Conseillère municipale comme membre du Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « JARDINS DU MONDE » en remplacement de Madame Elisabeth FAUQUET-MOLL.

- de désigner Madame Jackie DUVERGER Conseillère Municipale, comme membre du Conseil d'Administration de la Régie à personnalité morale et à autonomie financière "Centre Equestre de Royan", en remplacement de Madame Elisabeth FAUQUET MOLL.

- de désigner Madame Jackie DUVERGER, Conseillère Municipale, comme membre du Conseil d'Administration de la Régie à personnalité morale et à autonomie financière "Port de Royan", en remplacement de Madame Elisabeth FAUQUET-MOLL.

- de désigner Madame Jackie DUVERGER, Conseillère Municipale, comme délégué suppléant de Monsieur Didier QUENTIN, au sein de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

- de désigner comme représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission permanente d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique :

Titulaire : M. Jacques LABIA

Suppléant : M. Philippe CAU

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total de 3.947.919 €, souscrits par la société ERILIA auprès de la caisse des Dépôts et Consignations, destinés à financer l'opération d'acquisition de 53 logements collectifs de l'ensemble immobilier « Henri III », à réaliser rue de la Providence à Royan.

- d'autoriser les conjoints ZIMMERMANN à déposer une demande de permis de construire pour les travaux de restauration et d'extension du restaurant « LA JABOTIERE »

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt de Permis de Démolir des locaux vétustes de l'ancien « Timy », situés boulevard de la Marne à Royan.

- de demander à Madame la Préfète de la Région Poitou-Charentes, le bénéfice de l'agrément³ préfectoral, afin de conserver les avantages fiscaux du nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif en zone B2, inscrit dans la loi de finances 2013, au-delà du 30 juin 2013.

- d'approuver le règlement du service public de l'eau et ses annexes,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le règlement du service public d'eau potable et toutes les pièces relatives à ce dossier.

- de maintenir en 2013 le taux des impôts communaux au même niveau qu'en 2012.
- de voter en conséquence les taux qui seront portés sur l'Etat N°1259 COM intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 » comme suit :
 - Taxe d'habitation : 10,71 %
 - Taxe foncière (bâti) : 29,53 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 52,37 %

- de modifier les crédits de l'exercice 2013 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
61521.812	- Broyage décharge publique	- 15 000,00 €	
6188.813	- Dépôt ordures ménagères site de MEDIS	- 3 800,00 €	
6574.0203	- Subvention associations enveloppe Commission des Finances	- 2 000,00 €	
6574.5220	- Subvention Animation	- 2 500,00 €	
6257.0241	- Frais de réception	- 15 000,00 €	
617.0201	- Frais d'études	- 1 700,00 €	
022.01	- Dépenses imprévues	+ 40 000,00 €	

- d'attribuer une subvention à l'Association « DE FIL EN AIGUILLE », d'un montant de 200 € (Deux cents euros).

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 520 du Budget de l'exercice 2013.

- d'attribuer une subvention de 376.000 € (trois cent soixante-seize mille euros) à l'Association Centre Socioculturel de ROYAN.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Centre Socioculturel de ROYAN.

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- de fixer à 41 063,28 € (Quarante et un mille soixante-trois euros et vingt-huit centimes) le montant de la contribution forfaitaire de la Commune de ROYAN à verser pour l'année scolaire 2012/2013 aux classes maternelles de l'école Sainte Marie/Saint Jean-Baptiste, sous réserve des charges afférentes au personnel enseignant, rémunéré directement par l'Etat.

- d'imputer la dépense correspondante au Compte 6558 – 213 du Budget de l'exercice 2013.

- de fixer à 63 021,24 € (Soixante trois mille vingt-et-un euros et vingt-quatre centimes) le montant de la contribution forfaitaire de la Commune de ROYAN à verser pour l'année scolaire 2012/2013 aux classes élémentaires de l'école Sainte Marie/Saint Jean-Baptiste, sous réserve des charges afférentes au personnel enseignant, rémunéré directement par l'Etat.

- d'imputer la dépense correspondante au Compte 6558 – 213 du Budget de l'exercice 2013.

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil dans les écoles publiques de ROYAN,

- de charger Monsieur le Député-Maire d'en informer le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

- de solliciter du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention dans le cadre de l'aide au spectacle vivant, pour la programmation Bravo de l'année 2013,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention.

- d'attribuer les subventions Culturelles suivantes :

- UNIVERSITE INTER-AGES	11 000,00 €
- COMPAGNIE DE L'ARENE	1 800,00 €
- CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	4 800,00 €
- ENSEMBLE VOCAL ARCANTE	3 000,00 €
- SUPERCAGUILLE	2 500,00 €
- ROYAN VIDEO CAMERA CLUB	3 900,00 €
- GROUPE PHOTO DU PAYS ROYANNAIS	800,00 €
- CLUB PHILATELIQUE DE LA COTE DE BEAUTE DE ROYAN	1 000,00 €
- CHORALE CHANT'AMI	250,00 €
- CANT'OCEA	700,00 €
- SWINGING COMPAGNIE	800,00 €
- SEQUENZA	500,00 €
- LA BIBLIOTHEQUE DU CENTRE HOSPITALIER	300,00 €
- GROUPE THEATRE DE ROYAN	100,00 €
- PETITS CHANTEURS DE NOTRE DAME DE ROYAN	500,00 €
- BALADINS DU ROI-YAN	400,00 €
- ATELIERS DES ARTS PLASTIQUES	3 800,00 €
- RENDEZ-VOUS LITTERAIRES DE ROYAN	800,00 €
- LDH RENCONTRES DU LIVRE (LIGUE DES DROITS DE L'HOMME)	400,00 €
- JEAN FRED BEUZIER AND CO	600,00 €
- CHŒUR DU VIOLON	350,00 €
- ARCHITECTES 17	250,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 30.

- d'attribuer une subvention de 28.500 € (vingt-huit mille cinq cent euros) à l'Association Centre d'Arts Plastiques de ROYAN.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Centre d'Arts Plastiques de ROYAN.

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 28.500 € (vingt-huit mille cinq cent euros) à l'Association ECHANCRURES.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association ECHANCRURES.

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 43.000 € (quarante-trois mille euros) à l'Association DIVERTIMENTO.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association DIVERTIMENTO.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer à la voie A le nom de "rue de Mouilleron", raccordée à la rue des Loutres.
- d'attribuer à la voie B le nom de "rue de la Clie" : liaison raccordée rue de Mouilleron à hauteur du lot 6, en direction de la rue de la Glacière.
- d'attribuer à la voie C le nom de "rue des Mattes" : liaison raccordée rue de Mouilleron à hauteur du lot 1, en direction de la rue de la Glacière.

- d'attribuer une subvention de 46.000 € (quarante-six mille euros) à l'Association INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHÉ CENTRAL DE ROYAN ET COMMERCE ENVIRONNANTS (AIMCR+).
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHÉ CENTRAL DE ROYAN ET COMMERCE ENVIRONNANTS (AIMCR+).
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 59 076 € (cinquante-neuf mille soixante-seize euros) à l'Association GROUPEMENT D'INTERET COMMERCIAL ET COMMUNAL (G.I.C.C.) ROYAN SHOPPING.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association GROUPEMENT D'INTERET COMMERCIAL ET COMMUNAL (G.I.C.C.) ROYAN SHOPPING.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- de confier un mandat spécial à Madame Véronique WILLMANN, Adjointe au Maire en charge des affaires culturelles, du patrimoine et de l'architecture, en vue de participer :

- le mardi 2 avril 2013, à PARIS, à l'Assemblée Générale de DOCOMOMO France (départ le mardi 2 avril 2013 et retour le mercredi 3 avril 2013),

- d'autoriser le remboursement des frais de mission engagés lors de ce déplacement sur la base des frais réels, conformément aux dispositions de la délibération votée le 6 décembre 2010 par le Conseil Municipal, déposée à la Sous-Préfecture le 8 décembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30

Pour le Député-Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Bernard GIRAUD